

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal

27 janvier 2026
18h30

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel tenue le **27 janvier 2026 à 18h30**, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits. Seuls les sujets mentionnés à cet avis seront traités lors de la présente séance.

Les membres du conseil municipal étant présents sont :

Monsieur Gaétan Gravel, maire

Madame Dominique Bernèche, conseillère no. 2

Monsieur Serge Deschênes, conseiller no. 3

Madame Sylvie St-Georges, conseillère no. 4

Monsieur Stephen Subranni, conseiller no. 6

Est également présent :

Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics

Les membres du conseil municipal étant absents sont :

Madame Julie Croisetière, conseillère no. 1

Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller no. 5

Nombre de personnes représentant le public : 0

1- Ouverture de la séance

Résolution 028-01-2026

ATTENDU QUE les membres du conseil présents forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée, et monsieur Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Dominique Bernèche

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance ordinaire du conseil du 27 janvier 2026 soit ouverte à 18h30.

2- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 029-01-2026

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

3- Embauche d'une directrice générale adjointe et trésorière

Résolution 030-01-2026

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale adjointe et trésorière est vacant ;

CONSIDÉRANT la candidature déposée par Madame Marylène Fortin ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche du directeur général et greffier ainsi que du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la ville embauche Madame Marylène Fortin à titre de directrice générale adjointe et trésorière à compter du 3 février 2026 selon les conditions de travail convenues entre les parties ;

QUE la maire et le directeur général soient autorisés à signer un contrat de travail entre la ville et Madame Fortin.

4- Période de questions

5- Levée de la séance

Résolution 031-01-2026

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour de la présente séance ont été traités ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Dominique Bernèche
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE cette séance soit levée à 18h45.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Gaétan Gravel
Maire